



Bulletin phytosanitaire N°04/2022 pour la viticulture intégrée et biologique

Le développement de la vigne a été très rapide ces derniers jours en raison des températures estivales. Selon l'exposition et la variété, 5 à 9 feuilles sont développées. Si ce n'est pas déjà fait, il faut prévoir un traitement phytosanitaire contre le mildiou et l'oïdium afin d'être protégé vu les prévisions météorologiques incertaines de ces prochains jours. La croissance rapide, les températures élevées et les épisodes pluvieux augmentent la pression des maladies fongiques. Les stations météo ASTA le long de la Moselle et le service de prévision Vitimeteo fournissent de précieuses informations pour fixer les dates de traitement.

La section viticole de l'IVV vous prie de signaler toute trouvaille de symptômes de mildiou ou d'oïdium !

I.) LIENS INTERNET UTILES

- Banque de données produits phytopharmaceutiques de l'ASTA: <https://saturn.etat.lu/tapes/>
- Système de prévision VitiMeteo mildiou et oïdium : <https://www.agrimeteo.lu>
- consultation Stations météo de l'ASTA le long de la Moselle : <https://www.agrimeteo.lu>
- Météo en ligne du Findel: <https://www.meteolux.lu> -> *Produits et services > Prévisions météorologiques > Bulletin grand public*

II.) PRATIQUES VITICOLES

Epamprage :

Shark : Produit autorisé pour l'épamprage dans les vignobles en production dès la troisième année de plantation. Utilisation: 0,3 L/hl avec 250 – 400 L/ha volume d'eau. La longueur des pousses ne doit pas dépasser 15 cm. Le meilleur effet est obtenu avec un temps ensoleillé. Utilisez s-v-p des buses anti-dérive.

Beloukha : Produit écologique à base d'huile de colza et autorisé pour l'épamprage dans les vignobles : max. 16,0 L/ha et 2 fois/an ou concentration de 6 – 8 %. *Beloukha* n'est pas autorisé en viticulture biologique !

(Info : Les essais à l'IVV ont montré, respectivement confirmé que la meilleure efficacité est obtenue, si on épand le produit avec une concentration de 8%, en présence de soleil et de températures au-dessus de 20°C.)

Arrachage des pousses doubles : L'arrachage des pousses doubles peut être effectué à partir du stade 3 feuilles. Avant cela, cela n'a pas beaucoup de sens, car des yeux secondaires peuvent encore pousser. Il faut éviter les blessures sur le tronc !

Engrais organiques: Avant l'épandage d'engrais organiques (compost, etc.), une déclaration est à faire auprès de l'ASTA. A cette fin, un formulaire peut être téléchargé sur le portail de l'Agriculture sous <https://agriculture.public.lu> -> *Weinbau > Rebenanbau > Düngung und Bodenpflege > Organische Düngung*. Une analyse de composition de l'engrais, ainsi que des analyses récentes du sol (maximum 5 ans) sont à joindre à la demande. (Si vous avez besoin d'aide pour la compréhension de l'allemand, adressez-vous à un collaborateur de la section viticole.)

III.) PROTECTION PHYTOSANITAIRE

Informations sur la protection phytosanitaire en viticulture intégrée et biologique pour la saison 2022 sur le portail agricole sous > *Weinbau > Rebschutz > Aktuelle Hinweise für die Saison 2022*

Volumes d'eau (L/ha) pulvérisation terrestre: 300 L/ha, avec un débit d'air réduit et des buses à injection. Les indications pour les traitements au tuyau sont marquées en *italique*.



1.) Mildiou

Dans les vignobles très développés et humides, des infections primaires peuvent avoir eu lieu au cours des derniers jours. Les prévisions météorologiques annoncent des conditions changeantes avec des orages et des averses pour les jours à venir. La croissance de la vigne progresse de manière remarquable et donc la surface foliaire non protégée, ce qui peut être problématique avec les pluies annoncées. Vous trouverez des renseignements dans le modèle de prévision Vitimeteo. Prévoyez impérativement un traitement contre le mildiou avant la fin de la période d'incubation.

L'utilisation de produits de contact en combinaison avec le produit VERIPHOS (phosphonate de potassium) (2,0 L/ha, 250 ml/hl) est recommandée: DELAN 70 WG (450 g/ha; 70 g/hl); FOLPAN 80 WG (600 g/ha; 100 g/hl).

Ou Delan Pro (1,8 L/ha, 250 ml/hl) utilisé seul. *Delan Pro* ne nécessite pas l'ajout de phosphonates, il en contient déjà.

Lorsque la croissance est de 2 – 3 feuilles, l'application phytosanitaire suivante est recommandée. Dans une situation de forte pression, l'Institut Viti-vinicole recommande de ménager les produits performants tels que Zorvec Zelavin, Profiler et Valiant Flash afin de limiter le développement de résistance.

Viticulture biologique: 150 – 200 g/ha cuivre pur, selon la situation pluviométrique.

ATTENTION : les produits contenant la substance active « Mancozeb » ne doivent plus être utilisés car leur autorisation de mise sur le marché a expiré.

2.) Oïdium

Les températures élevées et l'humidité matinale sur les feuilles sont très favorables au développement de l'oïdium, la pression ne doit pas être sous-estimée. Dès le stade 5 feuilles, les vignes devraient être traitées pour limiter les dégâts. Contrôlez régulièrement si vos vignes sont infestées (duvet gris-blanc apparaissant en premier sur le dessous de la feuille), tout particulièrement dans les zones où la maladie est fréquente. Pour les parcelles à risque (infestation l'année précédente), nous recommandons l'utilisation de Vivando (120 ml/ha, 20 ml/hl) ; Flexity (320 ml/ha, 40 ml/hl) ou Kusabi (125 ml/ha, 25 ml/hl). Sinon l'utilisation de soufre mouillable (4,8 kg/ha, 600 g/hl) est suffisante.

Viticulture biologique: soufre mouillable (4,8 kg/ha, 600 g/hl)

3.) Gestion des résistances aux fongicides

Avec la fréquence des applications phytosanitaires contre l'oïdium et le mildiou, il faut être très attentif à la gestion des résistances. Il ne faut en aucun cas utiliser deux produits au même mode d'action l'un après l'autre. Les produits présentant un risque de résistance doivent être réduits à une seule application par saison.

Dans le tableau suivant, sont indiquées les recommandations de l'Institut Viti-vinicole sur l'utilisation des produits dans le cadre de la gestion des résistances.

Mode d'action	Substance active ou combinaison de substances actives	Produit	Nombre maximal d'applications recommandé par mode d'action (A à P)
---------------	---	---------	--



A	Triazole	<i>Geyser, Topaz, Topenco, Systhane</i>		2 x produits du groupe A
C	Strobilurine	<i>Flint, Candit</i>		2 x produits du groupe C risque de résistance élevé !
D	Proquinazide	<i>Talendo</i>		1 x produit du groupe D
E	Metrafenone / Pyriofenone	<i>Vivando (Flexity), Kuzabi</i>		2 x produits du groupe E
F	Mandipropamide	<i>Revus</i>		2 x produits du groupe F
H	Cyazofamide / amilsulbrome	<i>Mildicut / Sanvino</i>		2 x produits du groupe H
P	Oxathiapiproline	<i>Zorvec, Zelavin</i>		1 x produit du groupe P
I	Fluopicolide	<i>Profiler</i>		1 x produit du groupe I
J	Cymoxanile	<i>Valiant Flash, Twingo</i>		1 x produit du groupe J risque de résistance élevé !
A	M	Triazole	Fluopyrame	<i>Luna Experience</i> ⁽¹⁾ 2 x produits du groupe M
M		Fluxapyroxade		
L		Cyflufenamide		<i>Nissodium (Cyflugold)</i> 1 x produit du groupe L
O	F	Ametoc-tradine	Dimetho-morphe	<i>Prevint</i> 2 x produits du groupe F

⁽¹⁾. Les produits Luna Experience et Sercadis ont le même mode d'action que les botrycides Cantus, Kenja, Kryor et Zenby. Ce mode d'action ne devrait pas être appliqué plus de 2 fois par saison au total.

3.) les vers de la grappe

Les observateurs locaux sont priés de contrôler régulièrement les pièges à phéromones qui leur ont été remis pendant la période de vol afin de vérifier qu'ils ne capturent pas de mites ! Veuillez signaler les incidents à l'IVV !

Doriane Dam

Protection de l'eau : Les restes de produits phytosanitaires ainsi que l'eau de nettoyage des cuves de pulvérisation ne doivent en aucun cas parvenir dans la canalisation, mais sont à épandre au sein des vignobles.

En cas d'intoxication ou d'ingestion : Appeler d'urgence la centrale antipoison belge au numéro gratuit (+352) **8002 – 5500**. En cas d'intoxication par des substances chimiques, les médecins de la centrale peuvent donner des conseils de premier secours adéquats et déterminer le recours ou non à une intervention médicale. Site Internet : <http://www.centreantipoisons.be>

En cas de besoin d'informations ou de conseils supplémentaires, la section viticole de l'Institut viti-vinicole se tient à votre disposition :

Monsieur Christopher Simon Tel 23 612 224; christopher.simon@ivv.etat.lu

Madame Doriane Dam; Tel 23 612 220 ; doriane.dam@ivv.etat.lu

Monsieur Serge FISCHER; Tel 23 612 218; serge.fischer@ivv.etat.lu

Communiqué par l'Institut viti-vinicole, section viticulture, 8, rue Nic Kieffer (B.P. 50) L-5501 REMICH

<https://agriculture.public.lu>; info@ivv.public.lu